

### 36 HEURES

Activités pédagogiques complémentaires (APC) avec groupes restreints d'élèves :

- ◆ Elèves en difficulté
- ◆ Aide au travail personnel
- ◆ Activité prévue par projet d'école

### 60 HEURES

#### 24 HEURES

Temps hors élèves :

- ◆ Identification des besoins des élèves
- ◆ Organisation des activités pédagogiques complémentaires
- ◆ Mise en œuvre pédagogique et suivi des PPS (élèves en situation de handicap)
- ◆ Relations avec les parents
- ◆ Liaison école/collège (CEC), le cas échéant.

### 6 HEURES

Temps hors élèves :

- ◆ Participation aux conseils d'école obligatoires (minimum 1 par trimestre)

### 24 HEURES

Temps hors élèves pour travaux en équipes pédagogiques :

- Conseils des maîtres (minimum 1 par trimestre) : 6 h
- Conseils de cycle (minimum 1 par trimestre) : 18 h
  - Élaboration actions pour améliorer la continuité pédagogique entre cycles (y compris CC inter degré)
  - Élaboration des progressions
  - EBEP

## 108 HEURES annuelles de service

### 18 HEURES

Temps hors élèves :

- ◆ Animations pédagogiques dont une partie seront des sessions de formation à distance, sur des supports numériques.
- ◆ Plan Français et Plan Mathématiques : 1 année pour chacun d'eux tous les 6 ans utilise la globalité des 18h.

### 6 HEURES

Journée Solidarité  
(temps de formation et/ou travail en équipe depuis 2018/19)

### 6 HEURES Pré-rentree

Total d'heures  
hors élèves  
dans les 108h :

24h

24h

18h

.6h

**72h**